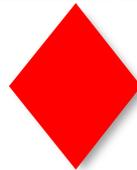


JUILLET 2024

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS



Equipe de rédaction :

G. Barats, JM Brugidou, S. Lacarrère

Retrouvez tous les règlements sur
<https://www.bridgecomiteadour.club.ffbridge.fr/>



RÈGLEMENT COMPÉTITIONS

Sommaire

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PAR 4 :

<i>Règles générales</i>	p 1
<i>Expert /4</i>	p 2
<i>Performance /4</i>	p 3
<i>Challenge /4</i>	p 4
<i>Espérance /4</i>	p 5
<i>Coupe de France</i>	p 6
<i>Interclubs</i>	p 7-9

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PAR 2 :

<i>Règles générales</i>	p 10
<i>Expert /2</i>	p 11
<i>Performance /2</i>	p 12
<i>Challenge /2</i>	p 13

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE COMITÉ :

<i>Coupe de l' Adour</i>	p 14
<i>Coupe du Comité</i>	p 15
<i>Trophée 4.2.2.</i>	p 16
<i>Challenge de l'Adour</i>	p 17
<i>Simultané de l'Adour</i>	p 18



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Règles Générales

1. Indice de compétitions (IC)

L'indice de compétition d'une équipe est la somme des I.C. des quatre joueurs les mieux classés. En compétition mixte, sont pris en compte les I.C. des deux joueuses et des deux joueurs les mieux classés. Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs équipes (confection de tableaux par exemple) la règle suivante est appliquée dans une compétition :

- Ouverte aux joueurs experts : les équipes sont départagées au total des PPc. des quatre joueurs les mieux classés puis en cas d'égalité de PPc au total des PEc de ces mêmes joueurs.
- Ouverte aux joueurs challenge et performance : les équipes sont départagées au total des PEc des quatre joueurs les mieux classés dans l'équipe.

2. Composition des équipes

Une équipe est constituée de quatre à six joueurs. Toutefois en Espérance, Challenge, compétitions Sénior, Interclubs Divisions 4 et 5, les équipes peuvent comprendre sept joueurs.

3. Organisation

Dans toutes les catégories, il peut y avoir des exemptions afin de mieux organiser les épreuves; les équipes exemptées doivent se tenir prêtes à jouer le jour de l'épreuve.

4. Dates – Lieu - Feuilles de matches

Les dates des matches éliminatoires sont fixées par les responsables du Comité. Pour les compétitions Coupe de France, Challenge, coupe de l' Adour, coupe du Comité les matches sont programmés en semaine à 20H00.

Pour toutes les compétitions, après entente, les équipes peuvent jouer avant la date fixée en respectant l'ordre des tours.

Lieu d'un match : Une équipe "**reçoit**" ne veut pas dire "**joue dans son club**". Dans certains cas, l'équipe qui "reçoit" jouera à domicile lorsque les clubs en opposition sont relativement proches. Sinon, un lieu intermédiaire est fixé par l'organisateur de la compétition. Une équipe "**reçoit**" **veut dire qu'elle occupe les positions fixes NS en salle ouverte et EO en salle fermée.**

Les résultats des matches seront directement rentrés sur l'Espace FFB. En cas d'empêchement, les feuilles de matches pourront être transmises au responsable de la compétition, soit par courrier, soit par mail. Si la rencontre a lieu à Sarpourenx, la feuille sera déposée dans la boîte à lettres.

5. Compétition du Comité

Les épreuves organisées par le Comité bénéficient d'une dotation du Comité de l'Adour en PE et PP. La limite d'attribution pour un joueur dans ce cadre-là est fixée à 30 PPc par saison. La dotation des joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour est divisée par 2 et plafonnée à 15 PPc.

6. Incidents graves et intempéries :

En cas de circonstances exceptionnelles (routes impraticables, catastrophe...) les joueurs convoqués pour une compétition à Sarpourenx devront consulter <https://www.bridgecomiteadour.club.ffbridge.fr> le jour de l'épreuve, à partir de 10 heures, pour connaître la décision du Comité en ce qui concerne le maintien, l'annulation ou le report de l'épreuve ou bien contacter les responsables des compétitions.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

EXPERT

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS A LA F.F.B.** Spécificité pour les compétitions Séniors : sont séniors les joueurs âgés de 65 ans ou plus au 31 Décembre 2024 (cf.RNC : Art 5.2)
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs. (7 en senior) Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 33 à 34 du RNC sont strictement appliqués.
- En Expert (épreuve de catégorie 2) les équipes ont un IC compris entre 224 et 400. Les équipes ayant un IC < à 224 pourront obtenir une dérogation auprès du directeur des compétitions du comité (cf.RNC : Art 29)
- Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de comité, de ligue puis nationale.

2. Déroulement de la compétition

- Les équipes disputent des qualifications éventuelles avec possibilité d'exemption avant une finale de Comité (fonction du nombre d'engagés).
- Pour le championnat Mixte, chaque équipe doit comporter au moins deux joueurs et deux joueuses à la table.
- En Open et en Mixte, les finales se disputent en week-end.
- En Sénior Expert, Finale directe en Patton Suisse en semaine.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

PERFORMANCE

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B.**, à l'exclusion des joueurs IC > à 65
- Spécificité pour les compétitions Séniors : sont seniors les joueurs âgés de 65 ans ou plus au 31 décembre 2024 (RNC Art 5.2)
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs (7 en séniors). Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 33 à 34 du RNC sont strictement appliqués.
 - Pour la division Performance : compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des équipes dont l'IC doit être comprise entre 148 et 260. Les joueurs classés en Challenge peuvent constituer des équipes en Performance sans dérogations quelque que soit IC de l'équipe.

2. Déroulement de la compétition

- Les équipes disputant le championnat mixte doivent comporter deux joueuses et deux joueurs à la table
- En Dames par quatre, finale directe sur un week-end.
- Les finales de Comité Open et Mixte se font en Patton suisse et en week-end.
- Séniors en semaine.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

CHALLENGE

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS à la F.F.B**, ayant un IC maximum de 45. IC de L'équipe ≤ à 164. IC maximum d'une paire 82.
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs. Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 33 à 34 du RNC sont strictement appliqués.
- Les Challenges par quatre sont au nombre de trois dans la saison 2024-2025 et permettent d'accéder à une finale de comité. Une équipe sera qualifiée pour la Finale Nationale

2. Déroulement de la compétition

- La phase éliminatoire sera organisée suivant le nombre d'équipes engagées. Elle peut être supprimée. Il est possible au directeur des compétitions de qualifier directement un certain nombre d'équipes afin de mieux organiser l'épreuve. Cette exemption se fera en fonction de l'indice de compétitions : l'équipe de plus fort IC d'un groupe géographique sera la première exemptée.
- La phase éliminatoire se dispute en poules géographiques de **3 ou 4 équipes** en matchs de 24 donnes. Au minimum les équipes terminant aux 2 premières places sont qualifiées pour la finale de Comité. Le jour retenu pour ces éliminatoires est le mercredi 20H00 dans un lieu déterminé par le responsable des compétitions du Comité.
- Finale de comité en Patton suisse à SARPOURENX.
- Finale nationale en Patton suisse à St CLOUD.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Espérance

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIES F.F.B, d'IC ≤ à 33**
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- La participation à cette épreuve n'interdit pas de participer au Challenge.

2. Déroulement de la compétition

Cette compétition, finale de comité directe, est organisée en patton suisse ou en poule un samedi après-midi.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Coupe de France

Règlement

1. Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte aux joueurs **LICENCIÉS A LA F.F.B.**
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs,
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se **COMPLÉTER** à 5 ou 6 joueurs à condition de satisfaire à l'article 33 du RNC (cf. article 49 du RNC).
- Une équipe peut **REEMPLACER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC (cf. article 49 du RNC).

2. Déroulement de la compétition

Cette compétition est organisée en deux phases: éliminatoires (3 ou 4 tours) puis phase finale (1/4, 1/2 et finale de Comité). Elle est organisée en matchs par K.O. Un repêchage est prévu après chacun des tours de la première phase, de telle sorte qu'une équipe doit perdre deux rencontres consécutives pour être éliminée.

- **Éliminatoires :**
 - Les équipes entrent dans la compétition en fonction de leur IC de façon si possible à supprimer le cadrage avant les ¼ de finale.
 - Pour les deux premiers tours le tirage au sort est fait par zones géographiques. Le tirage au sort devra prévoir d'éviter si possible les oppositions entre équipes d'un même club.
 - Pour les tours suivants, le tirage au sort est fait en public.
 - Le premier tour et son repêchage se disputent en matchs de 24 donnes, mais les tours 2, 3 et 4 se déroulent en 28 donnes
 - A partir du tour 4, les matchs se déroulent derrière écrans.
 - Les matches de cadrage se disputent suivant le format de la finale de comité en 30 donnes (3x10).
- **Finale de Comité :**
 - L'ensemble des rencontres de la phase finale constitue la finale de Comité.
 - Toutes les rencontres de ces phases finales se jouent par K.O. en 30 donnes (3 x 10) sans repêchage aux dates fixées par les instances du Comité.
 - Quarts de finale en semaine, sur rendez-vous, derrière écran.
 - La ½ et la finale du comité se déroulent à Sarpourenx sur la même journée. Le tirage au sort est fait 15 minutes avant le début des matchs.



Interclubs 2024-2025

Règlement

AVERTISSEMENT

Le bureau exécutif du Comité de l'ADOUR se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des circonstances. Lui seul est habilité ; ses décisions sont sans appel.

1. Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte à tous les clubs **AGRÉÉS PAR LA F.F.B.**
- Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec des membres et sympathisants **licenciés à la F.F.B.**
- Un joueur peut participer à cette compétition avec le club **s'il a pris la licence FFB ou s'il est sympathisant du club** avec une licence délivrée par le comité.
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se **COMPLÉTER** à 5, 6 ou 7 (D4 et D5) joueurs à condition de satisfaire à l'article 33 du RNC.
- Une équipe peut **REMPLETER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC.
- Un club de moins de 30 licenciés peut constituer une ou plusieurs équipes en d4 ou d5 avec des joueurs licenciés dans un autre club du comité de l'Adour à condition que l'équipe comprenne au moins deux joueurs licenciés dans ce club.

2. Organisation

- Le nombre de divisions est fixé à 5, chacune concourant séparément.
- Les divisions D1, D2, D3 et D4 débouchent sur une finale de Comité, une finale de Ligue puis une finale Nationale.
- Pour la division 5, le vainqueur de la finale de Comité est qualifié directement pour la finale Nationale.

3. Règlement

- Dans la D1 les places appartiennent aux clubs.
- Il existe un système de montées et de descentes entre D1 et D2.
- Pour la saison 2024-2025, le Comité de l'Adour a fixé le nombre d'équipes à **16** pour la D1, le nombre d'équipes pour la D2 n'est pas fixé. Le Comité se réserve le droit de demander un changement des effectifs de l'interclubs D1 à la FFB selon l'article 43.6 du RNC.

MONTÉES / DESCENTES ENTRE LES DIFFÉRENTES DIVISIONS :

A la fin Saison 2024-2025

D1 :	Descentes en D2 :	4 équipes	
D2 :	Montées en D1 :	4 équipes	
			1 équipe
			2 places vacantes
			1 place comité

PLACES VACANTES (ART43.5 RNC)

Elles sont attribuées conformément au règlement national et par application du règlement du Comité obligatoirement dans l'ordre suivant :

- Aux clubs des équipes ayant participé à la finale nationale de D2 et ne montant pas en D1.
- Aux clubs des premières équipes exclues de la montée dans l'ordre de la finale de Comité de D2.

En aucun cas une équipe nouvellement créée ne peut bénéficier d'une place vacante en D1 (mais un club peut lui attribuer une de ses places)

Si pour une raison quelconque, il reste plus d'une place vacante en D1, le comité pourra l'attribuer à la 1^{er} équipe de la finale de comité D2 qui ne monte pas ou à l'équipe de plus fort indice de la division inférieure qui ne pourra pas refuser sous peine d'exclusion de l'épreuve de ces joueurs ou à toute autre équipe.

REMARQUES : place COMITE

Le nombre de montées en D1 est inférieur d'une place à celle des descentes ce qui crée **une place comité** qui sera à la disposition du bureau exécutif du comité qui l'attribuera selon certains critères :

Si un club demande une place en D1 pour une équipe formée de 4 joueurs ayant participé à la D1 l'année précédente dans différentes équipes évoluant dans d'autres clubs et qui ne sont pas descendues en D2, le Comité peut leur attribuer la place libre sans obligation de l'accorder. L'indice de compétition de cette équipe devra être supérieur ou égal à 368. Ces 4 joueurs doivent jouer au moins 50% des donnes en finale de comité sous peine de disqualification de l'équipe.

La place Comité non attribuée sera donnée à l'équipe classée 13^{ème} de la finale comité D1.

ANNEXE : Après accord entre les Présidents des deux clubs et avis favorable du Comité de L'Adour, une place de D1 peut être transférée avec une équipe légale (4 joueurs) d'un club vers un autre. Ces 4 joueurs doivent jouer au moins 50% des donnes en finale de comité sous peine de disqualification de l'équipe.

AUTRES DIVISIONS

Participant à la D2 : l'inscription est **LIBRE** pas de place clubs, pas d'indice maximal pour jouer en D2

Participant à la D3 : les équipes présentées par les clubs dont l'IC \leq à 260

Participant à la D4 : les équipes présentées par les clubs dont l'IC \leq à 188 et ne comportant pas de joueur d'IC $>$ 59.

Participant à la D5 : les équipes présentées par les clubs dont l'IC \leq 132 à condition de ne pas contenir de joueur d'IC $>$ 37

Déroulement

Division 1 (épreuve de 2^{ème} catégorie)

16 équipes disputent directement la finale de Comité en une poule unique sur 2 week-ends

Division 2 (épreuve de 2^{ème} catégorie)

Les équipes disputent la demi-finale, puis la finale de Comité en Patton suisse en week-end

Division 3 (épreuve de 3^{ème} catégorie)

Finale de Comité directe en Patton suisse.

Division 4 (épreuve de 4^{ème} catégorie)

Finale de Comité directe en Patton suisse.

Division 5 (épreuve de 5^{ème} catégorie)

La compétition sera organisée en fonction du nombre d'équipes participantes.

Déroulement au niveau de la Ligue

Chaque division 1, 2, 3 et 4 donne lieu à une finale de Ligue. Il n'existe pas de finale de Ligue en D5.

Le nombre d'équipes participant à la finale de Ligue est fixé à 18 en D1,

Le nombre d'équipes participant à la finale de Ligue est fixé à 20 en D2.

Le nombre d'équipes qualifiées pour les divisions 3 et 4 est au minimum de 18 et peut être porté jusqu'à 24 pour les ligues qui le souhaitent.

La répartition du nombre d'équipes qualifiées par Comité est déterminée suivant l'article 46 du règlement national pour les divisions D1 et D2 ; pour les divisions D3 et D4 par l'article 40.1.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Règles générales

1. Conditions de Participation :

OUVERT AUX JOUEURS ET JOUEUSES LICENCIÉS à la FFB

2. Indice de valeur d'une paire :

- L'indice de compétition (IC) d'une paire est la somme des IC des deux joueurs ou joueuses composant la paire.
- Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs paires (confection des Mitchells), à égalité d'IC, la règle suivante est appliquée dans une compétition :
 - ouverte aux joueurs classés EXPERT : par le total des PPc des membres de chaque paire, puis, par la somme des PEc des membres de la paire.
 - Pour le CHALLENGE et la PERFORMANCE : les paires sont départagées par le total des PEc.

3. Désistements :

Toute paire inscrite, absente le jour de la compétition sans avoir prévenu, devra s'acquitter de ses droits d'engagement, sous peine d'interdiction de participer à cette compétition l'année suivante.

4. Incidents graves et intempéries :

En cas de circonstances exceptionnelles (routes impraticables, catastrophe...) les joueurs convoqués pour une compétition à Sarpourenx devront consulter le site du comité, <https://www.bridgecomiteadour.club.ffbridge.fr> le jour de l'épreuve, à partir de 10 heures, pour connaître la décision du Comité en ce qui concerne le maintien, l'annulation ou le report de l'épreuve ou bien contacter les responsables des compétitions.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

EXPERT

Règlement

Catégorie 3

1. Conditions de participation

- Compétition ouverte aux paires d'IC compris entre 112 et 200.
- Il existe différentes catégories :
 - Open
 - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
 - Dames (deux joueuses)
 - Seniors Open et Mixte (ouvert joueurs âgés de 65 ans ou plus au 31 décembre 2024)

2. Organisation

- **Open et Mixte :**
 - Organisation de qualifications en fonction du nombre de paires engagées.
- **Senior Open et Mixte :**
 - Finales directes en 2 ou 3 séances en semaine.
- **Open et Mixte :** les Finales de Comité déboucheront sur des Finales de Ligue qui ouvriront l'accès aux DL-OP (Open) et DL-M(Mixte) et à une finale Nationale

Dames : Finales de Comité, Finales de Ligue, Finale Nationale.

En Senior : Finales de Comité, Finales de Ligue, Finale Nationale.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

PERFORMANCE

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Pour la division performance : compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant par des joueurs dont l'IC ≤ 65 et l'IC de la paire entre **74 et 130**
- Il existe différentes catégories :
 - Open
 - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
 - Dames (deux joueuses)
 - Seniors Open et Mixte (ouvert aux joueurs âgés de 65 ans ou plus le 31 décembre 2024)

2. Organisation

- Pour toutes les catégories, les Finales de Comité déboucheront sur des Finales de Ligue puis des Finales Nationales.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

CHALLENGE

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Pour le Challenge, la compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB d'un IC ≤ 45 . L'IC total de la paire ≤ 82 .
- Le Challenge promotion est une épreuve open.
- Le Challenge promotion aura lieu trois fois dans la saison hiver, printemps, été.

2. Organisation

Pour chaque Challenge : une Finale de comité, puis une finale Nationale.

- Les joueurs peuvent jouer les tournois dans leur club ou dans un autre club.
Inscription à la finale de comité avec un partenaire pouvant appartenir à un autre club. Il faut que la paire soit d'un IC ≤ 82 . La participation à cette finale permet de doubler les points d'expert de tous les tournois effectués durant les 2 mois qui précèdent la finale.
- Finale de comité : les paires joueront en simultané dans deux ou trois centres pour une qualification à la finale nationale.
- Finale nationale : en simultané en principe.
- La participation aux Challenges n'interdit pas de jouer toutes les compétitions Performance ou Expert (avec dérogation)



ÉPREUVES DE COMITÉ

Coupe de l'Adour Règlement 2024-2025

1. Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés au comité de l'Adour.
- Chaque club peut constituer autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec les membres **LICENCIÉS** ou **SYMPATHISANTS** de son club à jour de leurs cotisations à la date d'inscription.

2. Constitution des équipes

- Chaque équipe est constituée de **3 formations** de 4 joueurs ou plus.
- Le nombre total de joueurs pour une catégorie est de maximum 8. Soit 24 pour l'équipe.
- **La formation A** est de composition libre : elle dispute une **épreuve de catégorie 2**.
- **La formation B** est composée de joueurs d'**IC ≤ 65** et elle doit comprendre à la table au maximum deux joueurs d'**IC 65** Elle dispute une **épreuve de catégorie 3**.
- **La formation C** est composée de joueurs d'**IC ≤ 45**. Elle devra comprendre à la table au maximum deux joueurs d'**IC 45**. L'IC de l'équipe doit être ≤ 164. Elle dispute une **épreuve de catégorie 4**.

3. Déroulement de l'épreuve.

Cette épreuve se déroule en deux phases distinctes

1. Éliminatoires :

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matchs de 24 donnes.
- La composition des poules géographiques est établie par classement de l'IC des équipes. L'IC d'une équipe est calculé en totalisant l'IC de chaque formation en ne prenant en compte que deux IC = 65 en formation B et deux IC = 45 en formation C
- Les 3 matchs doivent se dérouler le même jour en un même lieu.
- Le vainqueur du match est l'équipe ayant marqué le plus de points en additionnant les IMPS obtenus lors des 3 matchs (si égalité le nombre de matchs gagnés détermine le vainqueur).
- Le barème des points de victoire est celui des matches en 72 donnes.

2. Finale de comité :

- La finale de comité se déroule en Patton en fonction du nombre d'équipes engagées.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Coupe du Comité

Règlement

1. Conditions de participation

- Cette épreuve est ouverte aux **joueurs du Comité de l'Adour**.
- Chaque équipe est composée de 4 à 7 joueurs. Une équipe peut se compléter selon l'article 34 du RNC et tout remplacement devra satisfaire à l'article 35 du RNC

2. Composition des équipes

L'équipe comprendra exactement 4 joueurs, **les mêmes pour tout le match** répartis de la manière suivante :

- **Joueur A** : le mieux classé des 4 joueurs,
- **Joueur B** : classé au mieux (IC max 65)
- **Joueur C** : classé au mieux (IC max 53)
- **Joueur D** : classé au mieux (IC max 41)

3. Déroulement de l'épreuve

1. Éliminatoires :

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matchs de 3 tiers-temps de 8 donnes.
- Pour chaque tiers-temps la composition des paires est définie comme suit :
 - 1° tiers-temps : A avec D et **B avec C** (A en sud et **B** en Est)
 - 2° tiers-temps : A avec C et **B avec D** (A en sud et **B** en Est)
 - 3° tiers-temps : A avec B et **C avec D** (A en sud et **C** en Est)
- Le barème des matchs est celui de 24 donnes.
- Les matchs doivent être joués au plus tard le mercredi fixé par le Comité.

2. Finale de Comité :

- La finale de comité se déroule en Patton suisse en fonction du nombre d'équipes engagées.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Trophée 4.2.2.

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Cette épreuve est ouverte aux **joueurs licenciés à la FFB**
- Chaque équipe est composée de 4 joueurs.
- Le classement final sera individuel dans la catégorie de l'équipe quel que soit l'IC du joueur. L'IC chaque équipe détermine la catégorie de classement.

2. Classement des équipes

- Catégorie 1 : IC >280
- Catégorie 2 : IC ≤ 280
- Catégorie 3 : IC ≤ 220
- Catégorie 4 : IC ≤ 160

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en 3 séances de 16 à 20 donnes. Chaque joueur devra jouer avec les 3 autres joueurs de son équipe.

- **1^o séance** : Patton américain par équipe de 4. Marques en IMPS.
- **2^o séance** : Tournoi par paire, marque IMP's. Chaque équipe de 4 se sépare en 2 paires différentes.
- **3^o séance** : Tournoi par paire, marque IMP's. Chaque joueur compose la paire avec le partenaire avec lequel il n'a pas encore joué au cours des 2 premières séances.

4. Classement de l'épreuve

Classement établi par cumul de la moitié des IMP's de la séance en Patton américain et des IMPS des deux séances en paires.

Dotation en PP et PE par le Comité de l'Adour. Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Challenge de l'Adour Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Le Challenge de l'Adour est ouvert à tous les licenciés de la FFB.
- Le classement est établi par catégorie :
 - **Catégorie 1** : $IC > 71$
 - **Catégorie 2** : $71 \leq IC \leq 59$
 - **Catégorie 3** : $53 \leq IC \leq 41$
 - **Catégorie 4** : $IC \leq 37$

2. Classement :

- Les 2/3 des meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement final (arrondi par défaut).
- En cas d'ex æquo, les joueurs sont départagés par le 1er résultat non compté.
- Pour être classé dans sa catégorie, il faut avoir joué plus de la moitié des tournois avec un joueur de sa catégorie ou d'une catégorie inférieure. A sa demande, un joueur peut être surclassé dans la catégorie de son choix.
- Le tournoi du Comité bénéficie d'un coefficient spécifique x1,5.

3. Dotation :

Le Comité de l'Adour dote les premiers de chaque catégorie en PP et PE.

Les joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.

4. Barème

PRINCIPE pour un tournoi de N paires participantes :

- Les joueurs de la première paire marquent : **N + 100 Pts.**
- Ensuite :
 - Pour les 10 paires suivantes, les points diminuent de 5 en 5
 - Pour les 10 paires suivantes, les points diminuent de 3 en 3
 - Pour les 40 paires suivantes, les points diminuent de 2 en 2
 - Pour toutes les suivantes, les points diminuent de 1 en 1

Exemples :

Pour un tournoi de 100 paires	
1 ^{er}	200 pts
2 ^{-ème} à 11 ^{-ème}	195, 190, 185, ... 150 pts
12 ^{-ème} à 21 ^{-ème}	147, 144, 141, ... 120 pts
22 ^{-ème} à 61 ^{-ème}	118, 116, 114, ... 40 pts
62 ^{-ème} à 100 ^{-ème}	39, 38, 37, 36, ... 1 pts

Pour un tournoi de 86 paires	
1 ^{er}	186 pts
2 ^{-ème} à 11 ^{-ème}	181, 176, 171, ... 136 pts
12 ^{-ème} à 21 ^{-ème}	133, 130, 127, ... 106 pts
22 ^{-ème} à 61 ^{-ème}	104, 102, 100, ... 26 pts
62 ^{-ème} à 126 ^{-ème}	25, 24, 23, 22, ... 1 pts

Tous les joueurs ont 14 pts de moins que pour la même place dans un tournoi de 100 paires.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Simultané de l'Adour

Règlement

Catégorie 4

1. Organisation :

Les simultanés de l'Adour sont ouverts à **tous les licenciés de la FFB**.

- Quatre simultanés sont organisés par saison dans les clubs volontaires.
- Nombre minimum de tables par centre : 5
- Nombre minimum de donnes jouées par paire : 24
- Chaque club peut organiser le nombre de simultanés qu'il désire.
- Chaque simultané est doté de POINTS D'EXPERTS (barème FFB) et de PRIX EN ESPECES pour les 4 premiers en scratch et 3 par série (2, 3 et 4).
- Tous les participants reçoivent un livret commenté des donnes jouées.
- A l'issue de ces 4 séances, il est établi 4 classements (1 par catégorie) au cumul des points des places des 3 meilleurs simultanés.
Attribution des points pour les 120 premiers. Les autres paires marquent 121 pts.
Le vainqueur est celui qui a le minimum de points sur ses trois meilleurs simultanés.
- Départage :
 1. Classement sur le 4^{ème} simultané.
 2. Au meilleur score d'un des 3 simultanés comptant pour le classement.

2. Dotation :

Les vainqueurs des classements généraux scratch,

- ☐ catégories 2 IC ≤ à 65,
- ☐ catégorie 3 ≤ 45
- ☐ catégorie 4 ≤ à 33

auront une dotation en PP et PE par le Comité de l'Adour.

Rappel : Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.